



PROJET : PROJET DE RELEVEMENT POST-CATASTROPHE

TERMES DE REFERENCE

Elaboration de Plans de Réduction des Risques Naturels (PRRN) en zones urbaines pour six communes du département de la Grand 'Anse

Anse d'Hainaut, Les Irois, Chambellan, Bonbon, Corail et Pestel



CONTENU

1	CONTEXTE	3
2	OBJECTIF	4
3	RESPONSABILITES ET TACHES DU PRESTATAIRE	5
3.1	EVALUATION DES ENJEUX HUMAINS, SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	5
3.2	ELABORATION DES PLANS DE REDUCTION DES RISQUES NATURELS (PRRN)	6
3.2.1	INTEGRATION ET SYNTHESE DES CONAISSANCES SUR LES RISQUES NATURELS AFFECTANT LA ZONE D'ETUDE ET ELABORATION D'UN ZONAGE RISQUES	6
3.2.2	ELABORATION DES CARTES DU ZONAGES DU RISQUE	6
3.2.3	ELABORATION DES CAHIERS DE RECOMMANDATIONS/ORIENTATIONS DE L'OCCUPATION DU SOL	7
3.2.4	MITIGATION	7
3.3	TRANSFERT DE COMPÉTENCES AUX INSTITUTIONS NATIONALES	8
4	LIVRABLES	8
5	PROFIL DES COMPETENCES REQUISES DU PRESTATAIRE	10
6	ATTRIBUTION DU CONTRAT	11
7	ORGANISATION DU TRAVAIL	11
8	LIVRABLES ET CALENDRIER DE PAIEMENT	12

1 CONTEXTE

Les évènements de ces dernières années montrent que les aléas naturels n'épargnent aucun pays. Du tsunami de l'Océan indien aux ouragans et cyclones dévastateurs des États-Unis, en passant par les grandes inondations d'Europe et d'Asie, des centaines de milliers de personnes ont péri et des millions d'autres ont perdu leurs moyens de subsistance dans des catastrophes provoquées par des aléas naturels. Cette situation est susceptible de s'aggraver avec le changement climatique qui pourrait augmenter la fréquence et la gravité des événements extrêmes, mais également avec l'intensification des activités humaines couplée à l'accroissement démographique.

Les désastres qui ont frappé Haïti ces dernières années, tels que les inondations de Gonaïves en 2008, le séisme de 2010 et plus récemment le cyclone Mathieu d'octobre 2016, ont démontré la vulnérabilité particulière du territoire haïtien. Ils ont aussi fait ressortir des faiblesses du système de gestion des catastrophes qui souffre de son caractère très sectoriel et d'un manque de prise en considération de la dimension de la prévention dans la préparation aux désastres en général et dans les politiques d'occupation du sol, d'aménagement du territoire et de construction en particulier.

Le département de la Grand'Anse fait partie des départements les plus vulnérables aux catastrophes naturelles, dont notamment les inondations, les cyclones, les mouvements de terrain et les tremblements de terre en raison de leur proximité à la faille d'Enriquillo-Plantain Garden. Associées aux vulnérabilités importantes causées par la dégradation environnementale, le changement climatique et une gouvernance faible, ces menaces naturelles sont la cause d'une importante précarité pour la population de ce département. Les inégalités sociales et économiques, en particulier celles liées au genre, contribuent à amplifier les vulnérabilités spécifiques, impactant les capacités d'adaptation des différents groupes. Par exemple, les femmes sont souvent plus vulnérables que les hommes aux conséquences des catastrophes en raison de leur statut socioéconomique souvent plus bas et de leur accès inégal aux ressources.

La misère humaine et les pertes économiques occasionnées par les catastrophes peuvent toutefois être évitées ou réduites à travers une politique de prévention s'appuyant sur des plans d'occupation du sol et d'urbanisation tenant compte des risques et le contexte socio-économique et environnemental. La mise en œuvre d'une politique de prévention permettra, entre autres, une gestion raisonnée de l'espace en limitant l'urbanisation dans les zones à risques.

Le PNUD, en appui au gouvernement haïtien et à travers le projet de relèvement post-catastrophe, vise à soutenir le développement à long terme du département de la Grand'Anse. L'approche prônée mise sur le renforcement de la connaissance approfondie des risques et de la vulnérabilité du territoire en tant qu'outil d'aide à la décision, valorisant les capacités nationales et locales en matière de planification et de coordination. Le projet, favorisant l'égalité des sexes en tant qu'objectif clé pour « reconstruire en mieux », vise également à renforcer la participation de la société civile, et en particulier des groupes les plus marginalisés, aux processus de planification et de prise de décisions. À cette fin, des comités consultatifs représentant les « forces vives du territoire » y compris les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap seront mis en place, par le projet, au niveau communal.

Dans l'ensemble, le projet s'organise autour des trois objectifs :

- 1) Améliorer la durabilité des efforts de relèvement post-Mathieu, en augmentant la résilience de la population aux catastrophes et en renforçant la redevabilité de l'État en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes.
- 2) Renforcer l'autonomisation économique des personnes touchées, et en particulier des femmes, ce qui contribue à la stabilité et à la revitalisation des ménages et des communautés.
- 3) Favoriser les moyens d'existence durables et la protection de l'environnement tout en améliorant la résilience des communautés, et en particulier des femmes et d'autres groupes défavorisés, aux risques liés à l'économie, au climat et aux catastrophes.

En 2014, bien avant le passage du cyclone Mathieu, le département de la Grand'Anse a fait l'objet d'une application « pilote » de la méthodologie nationale pour la réduction des risques naturels en Haïti¹². Ce projet a conduit à l'élaboration d'une cartographie multirisques (séisme, inondation, mouvements de terrain, submersion marine/tsunami) de l'ensemble du département et à l'élaboration de six Plans de Réduction des Risques Naturels (PRRN) pour les communes de Jérémie, Beaumont, Abricot, Moron, Dame-Marie et Roseau.

Ces supports techniques ont notamment démontré leur pertinence en octobre 2016 à l'occasion du passage du cyclone Mathieu. En effet, grâce à la cartographie multirisques, aux PRRN, aux documents d'information préventive et aux formations des acteurs locaux sur l'utilisation et l'application de ces outils, de nombreuses vies humaines ont été sauvées. Ces outils ont également montré leur utilité dans le cadre du relèvement post-Mathieu, aidant les autorités locales dans la prise de décision et la priorisation des interventions. Les enseignements tirés de ce projet pilote de la Grande Anse peuvent aujourd'hui être utilisés pour :

- Compléter l'exercice sur le département de la Grand 'Anse en élaborant des Plans de Réduction des Risques Naturels sur les 6 communes restantes (Anse d'Hainaut, Les Irois, Chambellan, Bonbon, Corail et Pestel) ;
- Porter l'initiative à l'échelle nationale, en appliquant la méthodologie sur d'autres départements du pays.

2 OBJECTIF

L'objectif principal de cet appel d'offre est de traduire la connaissance sur les phénomènes naturels à risques (inondation, mouvements de terrain, submersion marine/tsunami et séisme) consolidée en une cartographie multirisque du département de la Grand 'Anse (au 1/25 000^e à 1/10 000^e)³, en Plans de Réduction des Risques Naturels (PRRN) pour 6 communes (Anse d'Hainaut, Les Irois, Chambellan, Bonbon, Corail et Pestel). Ces supports essentiels pour la gestion et la prévention des risques naturels doivent être facilement compréhensibles et utilisables par des ingénieurs et architectes, aménageurs et urbanistes, collectivités territoriales, protection civile (etc.) et serviront de base pour donner les orientations d'une occupation du sol durable et résiliente face aux risques de catastrophe.

Le mode de réalisation de ces PRRN devra permettre une appropriation par les acteurs locaux afin de faire de ces plans, des outils de référence qui permettront d'informer, d'orienter les projets et de fournir les éléments nécessaires à la programmation des actions de prévention. Pour cela, les services de l'Etat seront associés aux différentes phases de réalisation notamment par la valorisation et la prise en compte de leurs connaissances des phénomènes. En ce sens, l'exercice devra être conduit selon un mode participatif, avec le concours de représentants des autorités locales ainsi que les institutions nationales impliquées dans la gestion des risques naturels, leur prévention, et leur prise en compte dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Les modalités d'élaboration de ces plans devront être conçues pour donner aux services décentralisés, une bonne connaissance et une prise de conscience des risques auxquels ils sont soumis et des moyens de s'en prémunir et d'organiser l'occupation du sol. Il s'agira également de doter les opérateurs et les projets d'aménagement, de logements et d'infrastructures d'outils techniques opérationnels permettant d'assurer la réduction de la vulnérabilité des investissements.

¹ Projet "Integrated departmental multi-risk assessments and plans in the grand-anse, department" mis en œuvre par le PNUD avec le soutien d'UK DFID et ECHO, 2014-2016.

² Projet « réduction des risques urbains » Phase 1 &2-ECHO/PNUD 2013-2017- ECHO/DIP/BUD/2013/94004 & ECHO/CM/BUD/2015/91011.

³ L'étude complète sera fournie par le PNUD au prestataire retenu.

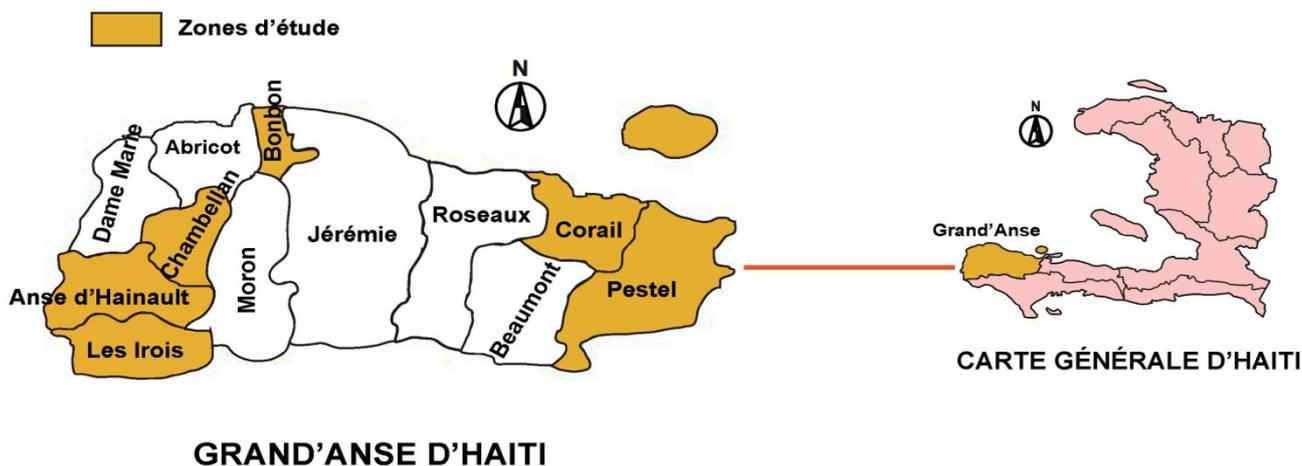


Fig. 1 : Localisation des 6 communes concernées par l'étude (zone en orange foncé)

3 RESPONSABILITES ET TACHES DU PRESTATAIRE

3.1 EVALUATION DES ENJEUX HUMAINS, SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Un diagnostic des vulnérabilités sera effectué dans le but de déterminer l'occupation actuelle sur la totalité du territoire des 6 communes ciblées (Anse d'Hainaut, Les Irois, Chambellan, Bonbon, Corail et Pestel), et d'évaluer ainsi les enjeux humains, socioéconomiques et environnementaux conformément au « Guide méthodologique de réduction des risques naturels en zones urbaines en Haïti »⁴. Ces enjeux correspondent aux espaces urbanisés ou d'urbanisation projetée, aux infrastructures et équipements de services et de secours, aux espaces d'activités économiques et/ou agricole, aux espaces naturels et aux espaces non directement exposés aux risques. Il s'agit d'abord de déterminer l'exposition des infrastructures et du bâti existant, en particulier d'identifier les éléments à fort enjeu tels que les hôpitaux, les cliniques, les écoles, les bâtiments publics. Cela comprend la localisation :

- Des zones urbanisées ou espaces d'urbanisation future :
 - Centre urbain
 - Patrimoine historique
 - Quartier résidentiel
 - Zone d'expansion urbaine
 - Zone actuellement confortée par des ouvrages de mitigation
- Des infrastructures et équipements sensibles :
 - Voies de circulation (routes principales et secondaires etc.)
 - Etablissements recevant du public (hôpitaux, mairies, écoles, bâtiments administratifs etc.)
 - Equipements de secours : centre de secours, stocks d'urgence etc.
 - Zone industrielle et zone d'activités économiques
 - Infrastructures sportives et récréatives
- Des espaces non directement exposés aux risques :
 - Espaces naturels, agricoles et forestiers concourant à la protection des zones exposées

⁴<http://mpce.gouv.ht/fr/guide-methodologique-reduction-des-risques-naturels-en-zone-urbaine-en-haiti>

- Espaces urbains dont le développement pourrait aggraver ou provoquer des risques (rejet de drainage etc.)

Lors de l'élaboration de la cartographie des enjeux, la firme devra travailler en étroite collaboration avec les comités consultatifs mis en place dans les communes par le projet, de sorte à associer les femmes dans le processus d'identification et de validation des enjeux. Ces informations permettront d'identifier les zones à forts enjeux socio-économiques et à risques dans l'objectif d'orienter la prise de décision sur les zones de forte vulnérabilité et de spécifier les groupes les plus à risques nécessitant une assistance particulière et des actions de protection et de mitigation prioritaire.

3.2 ELABORATION DES PLANS DE REDUCTION DES RISQUES NATURELS (PRRN)

3.2.1 INTEGRATION ET SYNTHESE DES CONNAISSANCES SUR LES RISQUES NATURELS AFFECTANT LA ZONE D'ETUDE ET ELABORATION D'UN ZONAGE RISQUES

Dans le cadre du projet cartographie multirisques du département de la Grand'Anse, les aléas mouvements de terrain, inondation, séismes, submersion marine et tsunami, ont été élaboré et seront mis à la disposition du prestataire retenu (au format SIG), afin d'initier le croisement avec les enjeux et l'élaboration du zonage des risques.

3.2.2 ELABORATION DES CARTES DU ZONAGES DU RISQUE

Ils constituent le fondement de la démarche des Plans de Reduction des Risques (PRR) et sont définis au regard des objectifs recherchés pour la prévention des risques conformément au « Guide méthodologique de réduction des risques naturels en zones urbaines en Haïti ».

La délimitation du zonage réglementaire, fondée sur les critères de constructibilité et de sécurité, sera effectuée principalement à partir du croisement des aléas (mouvements de terrain, inondation, séismes, submersion marine et tsunami) et des enjeux. Elle distinguera trois types de zones de risque :

- Les zones exposées
- Les zones non directement exposées
- Les zones protégées ou stabilisées

Ces zones se traduiront au niveau réglementaire en trois zones (voir tableau ci-après) :

1. **Zone rouge** : inconstructible / le principe général est l'interdiction de toutes constructions nouvelles
2. **Zone orange/jaune** : constructible sous condition de prise en compte des mesures de prévention / où le risque est présent mais sur lesquelles des aménagements lourds sont réalisables pour réduire ce risque. Sur ces zones, et après réalisation des aménagements, l'urbanisation sous condition devient possible.
3. **Zone verte** : constructible sous condition / réglementer la construction en visant la réduction du risque par une diminution significative de la vulnérabilité des biens et des personnes.

		Zonage du risque		
		Espace non urbanisé/naturel	Espace urbanisé	
			Non protégé	Protégée
ALEA	Fort			
	Moyen			
	Faible			
	Négligeable			

Les cartes de zonage des risques de chacune des 6 communes concernées (Anse d'Hainaut, Les Irois, Chambellan, Bonbon, Corail et Pestel), doivent servir à terme, d'outils de référence qui permettront d'informer, d'orienter les projets et de fournir les éléments nécessaires à la programmation des actions de prévention sur ces différentes communes. Ces plans, doivent être suffisamment précis et lisibles (choix de l'échelle du document, précision du trait, mode de représentation graphique, etc.) pour être applicables dans les décisions d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Les ortho-photos au 1/10000e seront utilisées pour l'ensemble des 6 communes d'étude avec des zooms (au 1/5000e voir 1/2500e –échelle d'un ensemble de bâtiments jusqu'à l'échelle du bâtiment individuel-). Ce fond de plan ortho-photos sera, au besoin, mis à jour en rajoutant les constructions nouvelles sur les zones concernées par les aléas. Sur ces plans de zonage des risques, les degrés de risque sont représentés par couleur, mais ils peuvent être aussi tramés. La désignation de ces zones sera renforcée en ajoutant une lettre (R pour rouge, V pour vert, O pour orange et J pour jaune) et des indices spécifiques alphanumériques, si des mesures différentes s'appliquent dans les zones vertes, oranges, jaunes ou rouges (R1, R2, V 1, V2, etc.).

3.2.3 ELABORATION DES CAHIERS DE RECOMMANDATIONS/ORIENTATIONS DE L'OCCUPATION DU SOL

Pour chacune des 6 communes, la carte de zonage des risques sera accompagnée d'un livret de recommandations et d'orientation de l'occupation du sol conformément au « guide méthodologique de réduction des risques naturels en zones urbaines en Haïti ». Ce livret précisera les mesures applicables à chaque zone du document cartographique, en distinguant les projets nouveaux, l'existant et les mesures de prévention de protection et de sauvegarde. Les dispositions réglementaires/recommandations y seront simples, claires, efficaces et réalistes pour :

- Délimiter sans ambiguïté les zones où les contraintes et les obligations seront éventuellement imposées ;
- Etre comprises par les utilisateurs du Plans de Réduction des Risques (PRR) et par les personnes et institutions consultées au cours de la procédure ;
- Etre facilement applicable.

3.2.4 MITIGATION

Le zonage des risques s'accompagnera également d'un certain nombre de préconisations d'aménagement complémentaire (mitigation) améliorant la sécurisation des personnes et des infrastructures, voir la résilience des principales agglomérations des 6 communes tout en intégrant les contraintes socio-économiques auxquelles les collectivités locales et les responsables de projets d'aménagement doivent faire face :

- Solutions à faible coût pouvant être engagées par un propriétaire individuel ou en groupe
- Solutions financièrement viables pour un projet de logement ou un promoteur. Il peut s'agir par exemple de préconisations architecturales en termes de localisation des ouvertures, de sécurisation des accès et des infrastructures etc.
- Solutions d'investissement plus lourd qui peuvent être nécessaires sur des lieux à forte pression sociale et économique et se situant dans un secteur à risque moyen voire plus.
- Etc.

3.3 TRANSFERT DE COMPÉTENCES AUX INSTITUTIONS NATIONALES

Cette étude a également pour objectif de renforcer les capacités techniques des institutions nationales qui sont dépositaires de la méthodologie et chargées de la définition et/ou de la maîtrise d'ouvrage d'études similaires dans le futur. Dans le cadre de la stratégie de renforcement des capacités nationales à mettre en œuvre dans le cadre de ce projet, les principales expertises nécessaires pour l'élaboration des Plans de Réduction des Risques sont relatives aux supports techniques suivants :

- Les cartes de zonage des risques (croisement des différents aléas avec les enjeux)
- Cahier de recommandations et d'orientation pour un meilleur usage du sol

Les expertises déployées seront en charge d'opérer un transfert de compétences auprès d'une sélection de cadres institutionnels, ingénieurs et techniciens locaux. Dans cet objectif, les experts en charge de la réalisation des études spécifiques ci-dessous seront en charge de la formation de 1 à 2 cadres nationaux dans un souci d'appropriation et de pérennisation de la démarche par les institutions nationales compétentes dans chacun des 3 domaines suivants :

1. Identification, évaluation et cartographie des enjeux humains, socio-économiques et environnementaux
2. Croisement des aléas et des enjeux de leurs la traduction en zonage multirisques
3. Elaboration des cahiers de recommandations de l'occupation du sol et des moyens de prévention et de mitigation des risques

Les prestataires doivent évaluer le temps nécessaire ainsi que le contenu de cet exercice de formation. Ils doivent également prévoir une stratégie de formation intégrant un processus d'évaluation en fin de l'étude afin d'établir un bilan de cet exercice. Une restitution des résultats de l'étude par binômes ou trinômes (nationaux et internationaux) est également à planifier.

Remarque :

A noter que les frais de participation des cadres des institutions nationales sur le terrain, ainsi que les frais d'organisation des ateliers de formation seront pris en charge par le PNUD.

4 LIVRABLES

Les livrables sont d'une part les documents techniques nécessaires à informer les décisions d'aménagement et d'occupation du sol. Ces documents techniques seront d'abord des documents provisoires de première analyse, puis des documents complets de prévention des risques.

i. Documents provisoires de première analyse :

Délimitation cartographique des zones R, V et J/O (terminologie définie ci-avant) pour les études dans les 6 communes.

Ces documents provisoires de première analyse comporteront au minimum les éléments suivants :

- **Note de présentation :** une note de présentation rappelle la nature des phénomènes naturels pris en compte et leurs conséquences possibles compte tenu de l'état des connaissances
- **Une carte synthétique** intégrant les zonages sismique, glissement de terrain et inondation, tsunami/submersion marine tels que définis ci-dessus sera réalisée
- **Une carte de zonage multirisque :** l'aléa sera catégorisé et cartographié selon les zones R, J/O et V telles que définies dans le Guide Méthodologique National de Réduction des Risques Naturels en zones urbaines en Haïti.

- **Séances de travail avec les acteurs** : Des séances de travail seront réalisées avec les responsables du projet, les comités consultatifs de la société civile (dont les représentants des groupes marginalisés) ainsi que les acteurs locaux pour expliciter les cartes produites et orienter les décisions du projet.

ii. Documents complets de Réduction des Risques et d'orientation de Bon Usage du sol :

Pour chacune des six communes concernées par le projet :

1. Première proposition de PRR
2. Proposition révisée de PRR
3. PRR final

Ces documents complets de prévention des risques comporteront au minimum les trois éléments suivants :

- **Note de présentation** : une note de présentation rappelle la nature des phénomènes naturels pris en compte et leurs conséquences possibles compte tenu de l'état des connaissances, les études et recherches réalisées, la méthodologie d'élaboration des différentes cartographies. Une matrice croisant niveau d'aléa et enjeux sera définie pour chacune des menaces naturelles considérées. Les cases de cette matrice définiront les zones où une réglementation devrait s'appliquer (voir ci-dessous).
- **Documents graphiques** :
 - ➔ Une carte de synthèse de l'ensemble des aléas⁵ affectant chaque commune (une carte multi-aléas par commune). L'aléa sera catégorisé conformément au guide Méthodologique National de Réduction des Risques Naturels en zones Urbaines en Haïti, et comme indiqué ci-dessous :
 - Faible : la zone est concernée par des menaces très limitées, sans être à l'abri localement des conséquences d'évènements exceptionnels
 - Moyen : la zone est concernée par des manifestations physiques dommageables mais des mesures de protection sont possibles
 - Fort : les risques de dommage dans ces zones sont importants et, en général, il n'existe pas de mesure de protection efficace et économiquement viable
 - Majeur : les risques de dommage sont extrêmement graves et immédiats et menacent directement les vies humaines. Aucune solution de mitigation n'est possible.
 - ➔ Une carte des enjeux pour chaque commune :
 - Très forts : par exemple centre historique, zone urbanisée dense des centres villes, zone commerciale à forte occupation
 - Forts : par exemple équipements structurants, zones d'activités et zones d'urbanisation actuelle ou future
 - Modérés : zone naturelle ou agricole peu urbanisée
 - ➔ Une carte délimitant les zones où une réglementation devrait s'appliquer (une carte synthétisant de tous les risques (carte-multirisques) sera réalisée pour chacune des communes. Pour chacune des zones considérées, les constructions nouvelles y sont :
 - Absolument découragées ;
 - Découragées car les travaux de mitigation ne sont pas techniquement et/ou économiquement réalistes à l'heure actuelle ;

⁵ Rappelons que les cartes des différents aléas affectant la zone d'étude sont déjà disponibles et qu'il s'agit dans le cas de la présente étude que d'une transcription cartographique pour le besoin de l'élaboration du dossier PRRN.

- Autorisées sous réserve de travaux de mitigation possibles étant donné les capacités et fonds disponibles à l'heure actuelle ;
 - Autorisées sous réserve que les particuliers prennent en compte les règles (ou bonnes pratiques) d'urbanisation et de construction (dont la construction parasismique, para-cyclonique, anti-inondations et anti-mouvements de terrain).
- **Un livret de recommandation de bon usage du sol.** Ce document décrit les règles et prescriptions à appliquer dans chacune des zones définies par le zonage. Ce document propose des mesures de mitigation, collectives ou individuelles, permettant de protéger les investissements nouveaux ou de sauvegarder des zones déjà construites. Ces mesures peuvent concerner un bâtiment, un ensemble de bâtiments, ou la totalité d'un quartier. Par exemple, il peut proposer de conditionner les constructions nouvelles à la réalisation préalable et à la validation (dans des conditions bien précises) de travaux de protection, à la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage collective (publique ou privée ou mixte) et des conditions pérennes d'entretien des ouvrages. Dans ce cas, le document doit proposer un budget approximatif pour la réalisation des travaux recommandés. Ce document peut comporter des annexes qui sont généralement des fiches-conseils ou des exemples de réalisations de protections individuelles.

Transferts de compétences : rapport sur la stratégie de la formation : le contenu et les modalités de transfert de compétence et le processus d'évaluation des cadres ayant bénéficié du renforcement des capacités. Entre autres, des séances de travail seront réalisées avec les responsables du projet, les comités consultatifs de la société civile (dont les représentants des groupes marginalisés) ainsi que les acteurs locaux pour expliquer les cartes produites et orienter les décisions du projet.

5 PROFIL DES COMPETENCES REQUISES DU PRESTATAIRE

Ce processus est ouvert aux prestataires (firme, cabinet d'experts ou consortium) aussi bien nationaux qu'internationaux. La langue de travail sera obligatoirement le français associé idéalement avec le créole.

Le prestataire devra démontrer :

- Avoir une expérience avérée dans le domaine de l'évaluation des enjeux socio-économiques et environnementaux ;
- Avoir une bonne expérience dans le domaine de l'élaboration des Plans de Réduction des Risques ;
- Avoir l'expérience d'interagir avec des collectivités locales de manière participative incluant les groupes marginalisés
- Avoir une expérience documentée dans le domaine de la synthèse des éléments physiques (aléas), socio-économiques et institutionnels pour la définition des risques
- Avoir une expérience documentée dans le domaine de la qualification, la quantification et la cartographie des aléas naturels (glissements de terrain, chute de blocs, affaissement, effondrements, ravinement, crue torrentielles, inondation)
- Avoir une expérience documentée dans le domaine des sciences sociales, avec une capacité démontrée à analyser les enjeux sociaux liés aux risques de catastrophe avec une emphase sur les vulnérabilités socio-économiques liées au genre et à la diversité. Le prestataire devra, à ce titre, travailler en étroite collaboration avec les experts du PNUD dans le secteur ;
- Avoir l'expérience de projets similaires réalisés dans des pays en voie de développement
- Avoir une expérience de travail en Haïti sur la problématique des risques naturels et de l'aménagement urbain, et avec les institutions nationales en particulier au niveau local, sera un atout. En ce sens, la valorisation de l'expertise nationale est souhaitée.

La composition de l'Equipe de projet ainsi que la qualification et l'expérience de chaque membre sont décrites dans la grille d'évaluation. Il est obligatoire que chaque profil satisfait les exigences relatives au rôle qu'il aura à remplir dans le cadre de cette mission.

6 ATTRIBUTION DU CONTRAT

L'attribution du marché se fera à un seul prestataire sur la base de la méthode indiquée dans le document de sollicitation. Il est largement encouragé de valoriser l'expertise haïtienne notamment pour élaborer la cartographie des enjeux, exercice qui requiert une bonne connaissance du contexte local. La firme devra bien démontrer que les ressources humaines et techniques adéquates seront mobilisées pour garantir l'assurance qualité et réaliser cette étude et notamment la remise des livrables dans les délais impartis.

7 ORGANISATION DU TRAVAIL

Dans l'offre technique, les candidats doivent fournir un chronogramme de mise en œuvre des différentes composantes de l'étude **en spécifiant pour chaque membre de l'équipe la quantité et la répartition du temps de travail** en fonction de sa spécialité et des différentes tâches à accomplir au bureau et sur le terrain incluant :

- i. Réunions de travail
- ii. Ateliers de concertation
- iii. Transfert de compétences/formations

i) **Des réunions de travail** seront réalisées avec les responsables du projet ainsi que les acteurs locaux. Les soumissionnaires doivent présenter un programme de réunions de travail le plus cohérent possible tenant compte des exigences des processus de concertation, d'information et de formation des acteurs locaux ainsi que le déroulement et la mise en place des différentes étapes de l'étude. Il faut assurer à minima les réunions pour la présentation des résultats comme suit :

Au démarrage : Une (1) réunion de démarrage pour la présentation de la stratégie de travail et du planning de travail du prestataire. Cette réunion impliquant les 6 communes, se tiendra à Jérémie.

À mi-parcours : Six (6) réunions pour procéder à la validation à mi-parcours (1 réunion par commune) se feront avec les acteurs locaux et les comités consultatifs de chacune des 6 communes concernées par le projet.

À la fin de l'étude : Un (1) atelier de validation des résultats de l'ensemble de l'étude. Cette réunion impliquant les 6 communes, se tiendra à Jérémie.

ii) Ateliers de travail et de concertation

Dans le cadre de cette consultation, des campagnes de terrain et des ateliers (à raison 2 jours d'atelier/commune) sur place sont indispensables. **Pour rappel, les six (6) PRRN vont se baser sur un travail déjà existant (carte multirisques). Donc, le travail de terrain sera limité à l'identification et la cartographie des enjeux urbanistiques et socio-économiques.**

L'élaboration des règlements des PRRN doit se faire selon une approche participative (sous forme d'ateliers (à raison de 2 jours d'atelier/commune au règlement préliminaire et 2 jours d'atelier/commune pour le règlement final) animés par les experts de la firme.

iii) Transfert de compétences/formations

Pour le transfert de compétences aux cadres institutionnels nationaux, il faudra réaliser :

- a. Un (1) atelier de 4 jours pour le SIG appliqué au PPR, par un expert confirmé SIG.
- b. Un (1) atelier de 4 jours pour la traduction des aléas en règlements d'occupation du sol.

L'ensemble de l'étude doit être réalisé dans un délai de 6 mois maximum se basant sur le référentiel qui suit :

Activités	Mois					
	1	2	3	4	5	6
1.1. Evaluation des enjeux socio-économiques et environnementaux des communes de Anse d'Hainaut, Les Irois, Chambellan, Bonbon, Corail et Pestel						
1.2. Traduction des aléas en zonage de risque : élaboration d'une carte de zonage de la combinaison des risques mouvements de terrain, inondation, submersion marine/tsunami et séisme sur les six communes						
1.3. Elaboration d'un cahier de recommandations de bon usage du sol pour chaque des six communes						
1.4. Transferts de compétences						

8 LIVRABLES ET CALENDRIER DE PAIEMENT

Tout paiement se fera sous condition de validation des livrables par le PNUD. Les décaissements se feront comme suit :

LIVRABLES	Mois					
	1	2	3	4	5	6
1. Livraison intermédiaire des cartes des enjeux socio-économiques et environnementaux des six communes						
2. Livraison des versions intermédiaires des PRRN pour commentaires						
3. Livraison des versions complètes des PRRN après prise en compte des commentaires						
4. Rapport sur le contenu et les modalités de transferts de compétence et processus d'évaluation des cadres ayant bénéficiés du renforcement de capacités						
Paiement sous condition de validation des livrables par le PNUD			30%	20%	30%	20%